APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

DOSSIER DE CANDIDATURE

OBJECTIF CENTRALITÉ

Chambre de Métiers et de l'Artisanat HAUTS-DE-FRANCE

CCI GRAND LILLE HAUTS-DE-FRANCE

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE CANDIDATE

NOM DE LA COMMUNE :

ÉLU RÉFÉRENT DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Délégation :

Email :

AGENT RÉFÉRENT IDENTIFIÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET (RESPONSABLE DE PROJET)

Nom :

Prénom :

Poste :

Direction et service :

Email :

Téléphone :

DÉPÔT DU DOSSIER AMI VALIDÉ PAR DÉLIBÉRATION :

VOLET 1

PRÉSENTATION DU « CENTRE-VILLE / BOURG » ET DE SES FONCTIONS DE CENTRALITÉ (accompagnée d'une carte de situation)

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION PRESSENTI DANS LE CADRE D'« OBJECTIF CENTRALITÉ »

Pour rappel ce périmètre doit correspondre à la centralité principale de la commune. A titre dérogatoire, ce périmètre pourra concerner des centralités secondaires dans les cas suivants : communes de plus de 40 000 habitants, quartiers de la politique de la ville ou secteurs bénéficiant d'un projet d'aménagement dont le principe est validé par les instances métropolitaines.

Description et délimitation du périmètre (rues, place, sites) et exposé des raisons ayant conduit à retenir ce périmètre :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE*

Principales caractéristiques démographiques et socio-économiques (évolution de la population et profil des ménages) :

Population active et emploi :

* Des données sont disponibles sur le site de l'ADULM (https://www.adu-lille-metropole.org/cartes-et-data/fiches-communales/)

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT LE CENTRE-VILLE / BOURG ET SES FONCTIONS DE CENTRALITÉ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE ET DE SON BASSIN DE VIE*

à réaliser en fonction des données dont la commune dispose

Habitat :

Commerce-artisanat / économie de proximité :

Équipements et services publics :

Cadre urbain - espace public et patrimoine :

Accessibilité et mobilités :

Offre culturelle et de loisirs :

Autres (à préciser) :

* Pour les communes souhaitant travailler prioritairement sur une centralité secondaire (communes de plus de 40 000 habitants, quartiers de la politique de la ville ou secteurs bénéficiant d'un projet d'aménagement dont le principe est validé par les instances métropolitaines), les données doivent se rapporter au quartier concerné.

VOLET 2
IDENTIFICATION DES ENJEUX
(accompagnée d'une carte de situation)

Remarque : si nécessaire, joindre en annexe des documents complémentaires (pré-diagnostics, études stratégiques préalables et d'opportunité…)

Atouts à valoriser, potentialités à développer :

Principales faiblesses ou freins constatés :

Actions engagées, réalisées et / ou en cours sur la commune pour consolider / dynamiser le centre-ville / bourg :

Projets d'aménagement et de développement à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité (habitat, espace public, desserte, équipement, commerce de proximité, etc.) qui nécessiteront une articulation avec le projet de consolidation et de dynamisation du centre-ville / bourg :

VOLET 3

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PROJET COMMUNAL DE CONSOLIDATION ET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE / BOURG

Remarque : pour les communes de moins de 5 000 habitants qui s'engagent dans la définition d'une démarche de requalification / de renforcement de leur centralité, il s'agit de présenter succinctement l'état de la réflexion. Possibilité de sauter la partie ci-dessous en passant directement à la suivante (cf. présentation succincte)

a) Objectifs et pistes d'actions (voire les actions matures prêtes à mettre en œuvre)

Décrire ici l'ambition et les objectifs généraux pour la commune et les objectifs et pistes d'actions pour chacun des axes thématiques repris ci-dessous :

L'ambition et les objectifs généraux de la commune :

Axe 1 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré par l'accompagnement des entreprises situées dans le périmètre et la protection de la centralité

Axe 2 : Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions et les échanges de flux au bénéfice du fonctionnement de la centralité

Axe 3 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public en optimisant ses qualités marchandes

Axe 4 : Renforcer l'attractivité et promouvoir une diversité et une densité d'usages et de services y compris d'une une acceptation élargie qui intègre le commerce non-sédentaire et l'économie de proximité (équipements, services publics, offre culturelle, de loisirs, services de santé, …)

D'autres axes peuvent être inscrits de manière complémentaire :
Axe 6 [libellé]

Axe5 [libellé]

b) **Étapes clés du calendrier de mise en œuvre souhaité**

c) **Coûts prévisionnels des différentes actions et opérations déjà identifiées et pour lesquelles des subventions pourraient être sollicitées (préciser également ici si la commune dispose d'un budget dédié aux actions sur le commerce)**

d) **identification des besoins d'études complémentaires et budget alloué**
Préciser les périmètres d'études pressentis qui peuvent porter sur une échelle plus large que le périmètre d'intervention.

PRÉSENTATION SUCCINCTE

Réservé aux communes qui remplissent les conditions détaillées au début du volet 3 du présent dossier « Les ambitions et objectifs du projet communal de consolidation et de dynamisation du centre-ville / bourg ».

L'ambition et les objectifs généraux de la commune

Enjeux de requalification du centre-ville / bourg déjà pré-identifiés par la commune et opérations déjà réalisées ou engagées :

Calendrier envisagé et étapes clés du calendrier envisagé :

Actions et dispositifs dont la mobilisation est souhaitée ou envisagée (étude diagnostic, fonds de concours, boutiques à l'essai…) :

VOLET 4
MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE CONCERTATION

Remarque : une réflexion sur la participation citoyenne peut être engagée.

SUIVI & PILOTAGE

L'organisation du suivi et du pilotage du projet doit être organisée conformément aux éléments repris au règlement.

LE COMITÉ DE PROJET (INSTANCE LOCALE)

Président du comité de Projet (élu communal) :

M^{me} / M. :

Autres élus communaux membres du Comité de Projet :

Représentants des commerçants et autres entreprises relevant de l'économie de proximité (implantés dans le périmètre d'intervention) :

Autres acteurs locaux que la commune souhaite associer
(en dehors de la MEL, de la CCI et de la CMA) :

Fait à

Le

Signature du représentant légal et cachet

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
lillemetropole.fr